

B.E.P.A

« Services aux personnes »

1) OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du BEPA « services aux personnes » est un employé qualifié pour le service auprès de personnes dont **il est chargé d'assurer le confort** :

- il s'occupe, à domicile, de personnes dépendantes, temporairement ou définitivement
- il assiste, à domicile, les jeunes accouchées
- il garde les malades, aide les handicapés et les personnes âgées dans leur vie quotidienne
- il remplace temporairement les mères de famille en difficulté
- il aide à l'accueil de classe de découverte ou séjour de vacances
- il offre ses services dans les entreprises d'hébergement et de restauration

Il est amené à exercer ses activités :

- soit en milieu hospitalier, dans des centres de soins.
- soit dans les maisons d'accueil d'enfants et petits enfants telles que les crèches, gîtes, centres de loisirs, de vacances, de découverte.
- soit dans les maisons de retraite, les centres de cures, de convalescence, et centres de rééducation pour handicapés
- soit à domicile dans les foyers en difficulté
- soit dans les écoles maternelles
- soit dans les petites et moyennes structures hôtelières et de restauration (hôtels de 20 à 40 chambres, gîtes ruraux, camping chambres d'hôtes...)
- soit dans les centres de vacances, de loisirs, et les villages-vacances.

2) FORMATION

Le **BEPA « services aux personnes »** est une formation qui prend en compte les demandes formulées par les organismes sanitaires et sociaux.

Cette formation est constituée de :

6 modules d'enseignements généraux

820h (sur les 2 années du BEPA)

G1 Expression, communication et pratique de la langue française	160h
G2 Pratique d'une langue étrangère	120h
G3 Le corps et les activités physiques	165h
G4 Vie sociale, civique et culturel	105h
G5 Initiation au monde contemporain	100h
G6 Mathématique et traitement de données	170h

2 modules du secteur professionnel

300h (sur les 2 années du BEPA)

S1 Connaissances et pratique des instruments et moyen de la communication	100h
S2 Langages et attitudes dans les relations humaines	200h

3 modules de la spécialisation professionnelle

650h (sur les 2 années du BEPA)

P1 Connaissance de l'environnement professionnelle	60h
P2 Services liés à l'alimentation, l'hygiène et la prévention	180h
P3 Services liés au confort et au bien être	320h

1 module d'adaptation générale (MAR)

90h

1 module d'initiation locale (MIL)

90h

Les Stages :

L'enseignement au lycée est complétée par **10 à 12 semaines de stages** dont **8 prises sur la scolarité** et **4 pendant les vacances scolaires**.

Ces stages se pratiquent dans les organismes liés aux services à la personnes soit **dans le domaine du sanitaire et social**. Ces stages permettent de **compléter la formation suivie et d'acquérir une expérience professionnelle**.

Un rapport de stage sera rédigé et soutenu à l'oral à l'examen final.

3) DIPLOMES

L'obtention du diplôme BEPA « services aux personnes » compte pour :

-50% en contrôle continu de formation.

Il comprend :

- des épreuves écrites, orales, et de pratiques faites sur les 2 années et sur tous les modules.

-50% en épreuve terminale.

Il comprend :

- une épreuve d'expression écrite de 2h30

- une épreuve de thème technique de 2h30

- une soutenance orale du rapport de stage de 20mn environ

Pour être reçu, l'élève doit avoir une note supérieure ou égale à 9 pour l'examen final.

4) DEBOUCHES

Les élèves titulaires du BEPA « services aux personnes » pourront poursuivre **leur scolarité** vers :

- un BAC professionnel « services aux personnes »
- un BAC science médico-social

ou poursuivre sa spécialisation en réussissant **des concours** comme :

- aide soignante
- auxiliaire de puériculture
- éducatrice

ou entrer dans **la vie active** comme :

- auxiliaire de vie
- employé de maison de retraite
- ASH-Activité d'accueil dans les centres de loisir

INSCRIPTIONS ET ADMISSION

- L'inscription en BEPA est accessible aux élèves sortant d'une 3^{ème} générale, d'une 3^{ème} Technologique ou d'une 3^{ème} d'insertion ou titulaire d'un CAP.
- L'inscription se fait après entretien de la famille et du jeune avec le Chef d'Etablissement.
- Régimes possibles : Internat, demi-pension, externat.
- Transports scolaires quotidiens pris en charge par le Conseil Général pour les demi-pensionnaires.

